

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS « BRILLEZ EN SOCIÉTÉ AVEC DANIEL LACOTTE »

Article 1 - Durée

Les Editions Hatier, société en nom collectif au capital de 7.485.040 euros, dont le siège social est situé 8 rue d'Assas, 75006 Paris, immatriculée au registre du commerce de Paris sous le numéro B 352 585 624, (ci-après la "Société organisatrice") organise un concours gratuit du 17/11/2017 18 heures au 01/12/2017 à minuit.

Article 2 - Participation

Ce concours est gratuit, sans obligation d'achat.

Il est ouvert à toute personne physique résidant en France, à l'exception du personnel de la société éditions Hatier, ainsi que des membres de leur famille et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou à la gestion du concours.

Pour les mineurs, la participation au concours est effectuée sous le contrôle des parents ou représentants légaux.

Article 3 - Modalités d'inscription et de participation

Ce concours est annoncé :

- sur le site Hatier via l'URL : <http://www.editions-hatier.fr> à compter du 17/11/2017
- sur le site Bescherelle via l'URL : <http://bescherelle.com/> à compter du 17/11/2017
- sur la page Facebook Bescherelle via l'URL : <https://www.facebook.com/bescherelle.hatier/> via plusieurs publications à compter du 17/11/2017
- sur le Twitter Bescherelle <https://twitter.com/BescherelleFR> via une publication à partir du 17/11/2017

Pour participer au jeu concours, il suffit que le participant :

- se connecte sur le site Internet des Éditions Hatier via l'URL : <http://www.editions-hatier.fr> et clique sur la bannière « Brillez en société avec Daniel Lacotte » ou sur le site Bescherelle <http://bescherelle.com/> ou se connecte sur la page Facebook Bescherelle via l'URL : <https://www.facebook.com/bescherelle.hatier/> et clique sur le lien inclus dans la publication d'annonce du quiz « Brillez en société avec Daniel Lacotte ».
- enregistre ses coordonnées : nom, prénom et adresse e-mail et accepte le règlement.
- effectue le quiz.
- valide l'ensemble.

Cette opération n'est ni organisée ni parrainée par Facebook. Les données personnelles collectées sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice.

Article 4 - Exclusion de participation

Ces formulaires interactifs devront être validés et expédiés via le site <http://www.editions-hatier.fr>, le 01/12/2017 à minuit dernier délai, date limite pour l'enregistrement des réponses.

Il est autorisé une participation par participant (même nom, même année de naissance, même adresse mail) pour toute personne résidant en France métropolitaine pendant toute la période du jeu-concours.

Article 5 - Modalités de désignation des gagnants

Il sera désigné 10 gagnants au total, qui seront tirés au sort parmi les participants qui auront répondu correctement à toutes les questions du quiz.

Article 6 - Dotations

Les 10 gagnants recevront chacun 1 exemplaire du livre *Dico des mots pour brillez en société* de Daniel Lacotte d'une valeur unitaire de 17,95€ TTC

La valeur commerciale totale des 10 lots est de 179,50€ TTC.

La valeur indiquée des lots correspond au prix public TTC couramment pratiqué à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

Article 7 - Information des gagnants

Les gagnants seront informés de leur sélection à l'adresse e-mail communiquée lors du remplissage du formulaire de participation au jeu-concours.

Les Editions Hatier les contacteront par email dans la semaine suivant la clôture du jeu concours pour connaître leur adresse postale.

Il n'est pas possible d'obtenir la contre-valeur des lots en espèce ou de demander un échange contre d'autres prix. De surcroît, les lots ne sont pas cessibles. Il ne sera adressé aucun courrier, même en réponse, aux participants qui n'auront pas gagné.

Article 8 - Modalités d'obtention

Les gagnants recevront leur dotation dans un délai d'un mois après avoir renseigné leur adresse postale.

Article 9 - Acceptation du règlement

La participation au concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui est accessible dans son intégralité à l'URL suivante :

<http://www.editions-hatier.fr/contenu/reglement-cadre-jeux-concours-organises-par-les-editions-hatier>

Article 10 : Informatique et libertés – vie privée

Les informations nominatives concernant les participants sont destinées à l'usage de la Société Organisatrice et ses filiales, et notamment pour les besoins du jeu concours pour lequel ils ont participé.

Ces informations sont destinées à la Société Organisatrice et pourront être transmises à ses partenaires techniques et à tout prestataire assurant l'envoi des lots.

En cas d'accord du participant ayant coché la(les) case(s) correspondante(s) sur le bulletin de participation, les données collectées pourront être utilisées à des fins promotionnelles ou publicitaires (notamment newsletter) par la Société Organisatrice et ses filiales et, le cas échéant, ses partenaires.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données collectées à l'occasion du jeu concours. Les participants peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à la Société Organisatrice à l'adresse visée à l'article 1 du présent règlement.

Les participants disposent également d'un droit d'inscription à la liste d'opposition à la prospection téléphonique qui pourra être exercé au moment où ils complètent le formulaire d'inscription en cochant la case spécifique.

Annexe : questionnaire

Ce quiz a été spécialement conçu par Daniel Lacotte, auteur du *Dico des mots pour brillez en société*.

Questions :

1. Que désigne le mot féminin « galimafrée » ?

- A. Une violente gifle.
- B. Un ignoble ragoût.
- C. Une gracieuse jeune fille.

2. Que désigne le mot masculin « pet-de-loup » ?

- A. Une flatulence larguée par un marin.
- B. Une chose anodine.
- C. Un prétentieux professeur qui enseigne à l'université.

3. *Que signifie l'expression « être chétif du gousset » ?*

A. Être maigre.

B. Être avare.

C. Ne pas posséder de montre.

4. *Que signifie l'expression « avoir le pétard près du gazon » ?*

A. Fumer de la mauvaise herbe.

B. Être de petite taille.

C. Régler une affaire sur-le-champ.

5. *Qu'est-ce qu'un « cache-folie » ?*

A. Un hospice pour aliénés.

B. Une perruque.

C. Un coffre-fort.

6. *Que signifie le mot masculin « lodier » ?*

A. Un ample vêtement.

B. Un joli porte-monnaie.

C. Un bijou de pacotille.